



Date de dépôt : 21 avril 2026

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Report du projet cantonal de nouvelle maturité (matu2023.ge)**

Rapport de majorité de Geoffray Sirolli (page 4)

Rapport de minorité de Sylvain Thévoz (page 11)

Pétition (2256-A)

Report du projet cantonal de nouvelle maturité (matu2023.ge)

Mesdames les députées, Messieurs les députés au Grand Conseil,

Les nombreuses évolutions de la société de ces trente dernières années ont conduit la Confédération à publier en juin 2023 une ordonnance et un règlement de maturité révisés (ORM). Les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle maturité sont laissées à la responsabilité des cantons, avec un impératif temporel : que les certificats de maturité délivrés en 2032 soient conformes à la nouvelle ORM. A Genève, la concrétisation de la réforme incombe à la direction du DIP (CE), qui valide les travaux d'un comité de projet désigné par la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII). Le projet cantonal, nommé « matu2023.ge » et dont l'implémentation est prévue pour la rentrée 2027, concerne 11 établissements scolaires (collèges), plus de 1300 enseignants (toutes disciplines confondues) et environ 9000 élèves (tous degrés confondus) par année.

Les objectifs de la réforme de la maturité visent essentiellement à ce que les porteurs de maturité disposent non seulement « de la maturité sociale requise pour assumer des responsabilités dans la société », mais aussi « des compétences requises pour entreprendre avec succès des études dans tout cursus supérieur ». Il s'agit donc de repenser à la fois la forme et le contenu de cette nouvelle maturité.

Le passage d'un système de maturité (ORM95) à un autre (ORM23) aurait nécessité d'établir en amont un état des lieux objectif, fondé sur des données issues du terrain, comme cela s'est fait au niveau fédéral au travers d'un rapport d'experts. C'était la condition pour faire émerger les forces et faiblesses du système en place de manière à pouvoir ensuite établir des éléments discursifs valables sur lesquels ancrer des hypothèses de travail permettant la mise en place d'une maturité alignée avec les réalités du terrain et les objectifs didactiques fédéraux. A Genève, un tel bilan n'a jamais été formellement établi ou publié. De plus, contrairement à d'autres cantons, le comité de projet genevois n'a pas souhaité impliquer des experts des différentes disciplines enseignées dans ses réflexions. L'ensemble des discussions et décisions se sont majoritairement basées sur le document intitulé « Mise en œuvre à Genève : analyse a priori des enjeux », mis à la disposition des maîtres le 11 mars 2024. Par conséquent, cette réforme ne s'ancre ni dans la réalité du terrain ni dans les évidences issues de la recherche en didactique, mais sur l'avis « a priori » des

auteurs de ce document. Il en résulte que les consultations qui ont été menées auprès des enseignants se sont limitées à vérifier le niveau d'adhésion à des idées préconçues et non pas à sonder les réalités propres au collège. Si le contexte financier limité – qui impose une réforme à coût constant – est une entrave à un projet digne de ce nom, il ne suffit pas à justifier à lui seul les manquements dans la gestion de sa mise en place.

L'objectif de cette pétition est de s'assurer que la réforme s'appuie sur des faits concrets et non sur des a priori. L'adoption du projet définitif est annoncée pour le mois de juin 2025. Or, la manière dont cette réforme a été menée jusqu'ici risque de décrédibiliser diverses instances responsables et, à terme, d'impacter négativement, et pendant des décennies, la qualité de la formation gymnasiale dans le canton, tout en passant à côté des objectifs fédéraux.

Par conséquent, nous demandons :

- 1. Le report d'un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle maturité, car le temps imparti limite les débats de fond et met une pression importante sur les intervenants potentiels qui n'ont pas la latitude requise pour réfléchir et agir de manière concertée et efficace.**
- 2. La mise à disposition de moyens financiers à la mesure de l'élaboration et de la concrétisation de la nouvelle maturité. Une réforme ambitieuse et sérieuse doit être dirigée par sa finalité et sa cohérence pédagogiques, en cherchant dans un second temps une optimisation budgétaire.**
- 3. Un bilan véritable et objectif sur les pratiques en cours dans le contexte de la matu1995 – c'est-à-dire sur la base de récoltes et d'analyses de données émergentes de terrains, menées par des personnes rompues à ces méthodes (p. ex. le SRED).**
- 4. L'implication du corps enseignant et des facultés, en synergie, dans les processus et réflexions préalables nécessaires à l'établissement objectif d'un bilan fonctionnel des pratiques, notamment pour faire émerger les forces et écueils propres à chaque discipline.**

N.B. 444 signatures

Union du corps enseignant
secondaire genevois

M. Waël Almoman

Rue de la Tour-de-Boël 6
1204 Genève

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Geoffray Sirolli

La commission des pétitions a traité la P 2256 intitulée « Report du projet cantonal de nouvelle maturité (matu2023.ge) » durant trois séances, les 17 novembre 2025, 12 janvier et 2 février 2026, sous la présidence de M. Sandro Pistis.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et les séances préparées par M^{me} Nadia Salama. Que ces personnes soient remerciées pour leur engagement et l'organisation du programme.

A) En résumé

Au cours de ses travaux, la commission a entendu les pétitionnaires, en l'occurrence les syndicats du corps enseignant, puis M^{me} Anne Hiltpold, conseillère d'Etat, ainsi que M^{me} Nathalie Leutwyler, directrice du service de l'enseignement. Les auditions ont permis de rappeler que la réforme de la maturité n'est pas un caprice genevois, mais la mise en œuvre, à Genève, d'une ordonnance fédérale adoptée en 2023 et que tous les cantons doivent appliquer.

La majorité de la commission comprend parfaitement que tout changement d'une telle ampleur puisse provoquer des réticences et des inquiétudes, mais elle considère également qu'il n'est pas possible, à chaque étape d'une réforme, de céder à la tentation du report. Genève doit avancer, comme les autres cantons.

La majorité relève en outre que les adaptations à conduire à Genève sont objectivement moins lourdes qu'ailleurs. En effet, notre canton connaît déjà une maturité en quatre ans, contrairement à de nombreux autres cantons pour lesquels la réforme implique des bouleversements structurels bien plus importants. Cela explique aussi que Genève puisse avancer plus rapidement sans que cela soit excessif. Dans ce contexte, la majorité estime qu'il faut reconnaître le travail sérieux mené par le département, lequel a consulté les syndicats, les jeunes, l'université et les directions de collège, et qui met en œuvre une réforme annoncée dans le respect du calendrier prévu.

Les auditions ont encore montré que la pétition a été déposée à un moment où aucune décision définitive n'avait encore été prise sur la grille horaire et où plusieurs hypothèses en consultation nourrissaient de fortes inquiétudes. Tant les syndicats que le département ont d'ailleurs expliqué que cette pétition est

née dans une phase d'incertitude, avant que les arbitrages soient rendus et la grille précisée, puis publiée en novembre 2025. Une partie importante des craintes exprimées s'expliquait donc par ce contexte transitoire, et non par une décision arrêtée et définitive.

La majorité considère dès lors qu'il n'y a pas lieu de retarder encore un projet déjà engagé. Dans un Etat où tant de chantiers prennent du retard et où l'on déplore trop souvent l'immobilisme public, il faut aussi savoir relever lorsqu'une conseillère d'Etat fait simplement ce qui avait été annoncé, assume les arbitrages nécessaires et tient les délais. En conséquence, la majorité invite le Grand Conseil à déposer la P 2256 sur le bureau du Grand Conseil.

B) En détail

Audition de M^{me} Emilie Wieland, membre du bureau de l'Union du corps enseignant secondaire genevois, pétitionnaire

M^{me} Wieland indique que la pétition a été déposée en mai 2025 à la suite de la publication de la première version de la grille horaire de la nouvelle maturité. Elle précise que cette première version soulevait des interrogations quant à la légitimité de certains choix. Elle relève qu'en novembre 2025, la grille définitive étant désormais publiée, la question centrale porte surtout sur le calendrier de mise en œuvre. Elle souligne que les premiers élèves concernés obtiendront leur maturité en 2032. Elle estime donc légitime de s'interroger sur l'opportunité de faire débiter la nouvelle grille en 2028 plutôt qu'en 2027 afin de laisser davantage de temps aux groupes de travail pour élaborer les plans d'études. Selon elle, rien ne justifie un calendrier aussi serré, d'autant que l'échéance des premiers diplômes n'est pas 2031, mais 2032. Elle juge regrettable de risquer une mise en œuvre précipitée.

Un député S demande si elle a pu consulter le DIP et s'interroge sur les raisons pour lesquelles celui-ci souhaite maintenir le calendrier prévu.

M^{me} Wieland répond qu'elle ne connaît pas les motifs qui ont conduit le DIP à retenir 2027 comme année de démarrage. Elle indique n'avoir reçu aucune explication claire à ce sujet, ce qui contribue selon elle à rendre cette décision difficile à comprendre. Elle rappelle que l'une des grandes nouveautés de la réforme réside dans le passage, dans plusieurs cantons, à une maturité en quatre ans ; dans ce contexte, Genève serait l'un des cantons les plus rapides à appliquer la réforme.

Un député S demande si elle considère que le DIP pourrait lui-même ne pas respecter son propre calendrier et s'il n'est pas paradoxal que la pétition s'en inquiète à sa place.

M^{me} Wieland répond qu'un retard est déjà perceptible, notamment en raison du temps nécessaire pour élaborer les plans d'études. Elle souhaite que le calendrier soit assoupli, non par volonté de retarder davantage le processus, mais afin de disposer du temps nécessaire pour garantir une mise en œuvre de qualité.

Une députée Ve demande si l'augmentation de la grille horaire hebdomadaire des élèves à Genève, qui est l'une des plus basses de Suisse, a été envisagée.

M^{me} Wieland répond que les pratiques diffèrent entre cantons, mais qu'il n'a jamais été question d'augmenter la grille horaire à Genève.

Un député PLR demande si un délai supplémentaire ne risque pas de renforcer la résistance naturelle au changement.

M^{me} Wieland indique que les travaux en cours mobilisent actuellement un grand nombre d'acteurs, qui disposent de très peu de temps. Elle estime qu'un délai supplémentaire permettrait un dialogue plus approfondi, y compris avec les élèves.

Le député PLR insiste et demande si ce délai ne risque pas d'accentuer les réticences liées au changement.

M^{me} Wieland répond que la consultation du corps enseignant est un processus long et nécessaire. Elle souligne qu'il reste incertain que le délai actuel permette réellement de tenir les objectifs fixés.

Une députée Ve demande si l'élaboration de la nouvelle maturité se fait en partenariat entre cantons ou de manière indépendante.

M^{me} Wieland explique que chaque canton doit mettre en œuvre l'ordonnance fédérale, laquelle sera ensuite validée par une instance fédérale chargée d'en contrôler la conformité.

Un député S demande comment se sont déroulés les échanges avec le Conseil d'Etat.

M^{me} Wieland répond que M^{me} la conseillère d'Etat Anne Hitpold joue un rôle essentiel d'arbitrage et s'efforce de prendre en compte les informations qui lui sont transmises.

Audition de M^{me} Anne Hitpold, conseillère d'Etat, et de M^{me} Nathalie Leutwyler, directrice du Service de l'enseignement – DIP

M^{me} Hitpold mentionne que le DIP ne souhaite pas reporter ce projet d'un an ; un projet qui est lancé et qui a fait l'objet de consultations auprès des syndicats, des jeunes et de l'université. Elle rappelle qu'une ordonnance

fédérale a été adoptée en juin 2023 et qu'elle a conduit les cantons à adopter de nouvelles grilles devant s'inscrire dans le cadre fédéral. Elle indique que ce projet a été mené par un chef de projet, mais aussi par M^{me} Leutwyler et des directeurs de collège. Elle déclare qu'il y a donc un retour de terrain important et qu'il n'y a pas de raison de reporter ce projet d'une année. Elle observe que cette pétition vient des syndicats, lesquels n'effectuent toutefois pas de blocage. Elle pense en conséquence que cette pétition, comme les autres, a été déposée à un moment où les gens se faisaient du souci.

M^{me} Leutwyler déclare que cette pétition a effectivement été déposée lorsque des hypothèses ont été mises en consultation, lesquelles ont suscité des préoccupations. Elle mentionne qu'à la suite des consultations, plusieurs hypothèses ont été balayées, ce qui a permis d'apaiser les craintes. Elle pense que les gens voulaient simplement se faire entendre à propos de leur discipline respective.

Un député UDC déclare que 440 personnes ont signé la P 2256 et dit avoir été convaincu par les arguments des pétitionnaires. Il se demande s'il y a une vraie évolution depuis l'automne passé.

M^{me} Hiltbold répond que la grille a été communiquée le 17 septembre et elle mentionne que depuis lors, les syndicats ne tiennent plus le même discours que celui auquel fait allusion le député. Cela étant, elle remarque que la grille nécessite encore du travail, notamment en ce qui concerne les semaines décloisonnées. Elle répète que lorsqu'il y a des changements, des craintes s'expriment.

M^{me} Leutwyler remarque que la pétition laisse entendre que les enseignants n'ont pas été assez associés à la réforme, mais elle mentionne qu'associer ces derniers en amont n'est pas possible, puisqu'à l'évidence, les uns et les autres voudront plus d'heures et plus de moyens. Elle remarque que, quoi qu'il en soit, la réforme prévoit des modifications relativement importantes, notamment en ce qui concerne les collaborations et la manière de travailler. Elle précise que la rédaction des plans d'études a débuté et qu'un calendrier est établi à l'interne avec, pour échéance, le mois de mai. Elle ajoute que si ce dernier n'est pas respecté, il sera possible de continuer les travaux afin d'éviter de perdre une année. Elle estime que prendre plus de temps ne ferait qu'attiser les craintes. Mais elle observe que certains enseignants sont tout de même très contents de ces modifications.

Un autre député UDC demande si un collégien pourra faire une maturité bilingue en anglais et prendre latin et grec.

M^{me} Leutwyler répond que c'est impossible, puisque l'élève n'aurait pas d'anglais à son profil alors que c'est une condition pour pouvoir suivre une maturité bilingue. Ce serait impossible également dans d'autres cantons.

Le député UDC demande si l'université a été consultée s'agissant de cette grille.

M^{me} Hiltbold répond que l'université a été consultée dès le départ et a fait savoir quelles étaient ses attentes. Elle précise que deux niveaux de mathématiques seront maintenus, l'idée étant d'aboutir à une maturité donnant accès à toutes les disciplines.

Le député UDC observe que l'EPFL est un bon exemple, les lycéens français présentant un taux de réussite plus important que les collégiens suisses.

M^{me} Hiltbold répond que cela dépend du cursus du collégien et elle mentionne que ce cursus est un aspect important.

M^{me} Leutwyler indique que la plupart des lycéens français font deux années de classe préparatoire en mathématiques. Elle ajoute que le collège conseille aux étudiants de choisir un niveau élevé de mathématiques s'ils veulent aller à l'EPFL.

M^{me} Hiltbold rappelle que des arbitrages sont nécessaires et qu'opposer les sciences aux langues est très compliqué, tout comme opposer les sciences aux humanités.

Le député UDC remarque que l'université vit donc avec cette grille horaire.

M^{me} Leutwyler répond que toutes les facultés doivent donner un retour sur les grilles horaires et surtout sur les plans d'études.

Une députée PLR déclare être convaincue qu'il faut se mobiliser pour les humanités compte tenu de la situation. Elle évoque ensuite l'ordonnance qui a dû être mise en œuvre et elle se demande quelle a été la marge de manœuvre du DIP. Elle se demande si le plan d'études s'inscrit dans ce cadre.

M^{me} Leutwyler répond qu'il y a un plan d'études fédéral et elle mentionne que la marge de manœuvre relève du choix à opérer dans ce cadre. Elle mentionne que le canton doit prouver qu'il applique le plan d'études fédéral. Elle signale que la maturité actuelle ne respecte pas l'ordonnance, raison pour laquelle il fallait apporter des modifications. Elle précise que la réalité ne permet pas de tout mettre à plat, puisqu'il n'est pas possible de tout remettre en question, et elle explique que le projet est donc parti de l'existant en adaptant ce qui devait l'être ; en insérant une notion d'interdisciplinarité et en travaillant par compétences. Elle déclare que l'idée est donc de changer les pratiques pour que les élèves fassent plus de liens entre les disciplines.

M^{me} Hiltbold déclare que le choix relevait des options spécifiques, par exemple, de leur nombre et du moment où les faire débiter. Elle remarque qu'il fallait opter pour des décisions faisant sens.

Un autre député PLR demande s'il y a une préparation en mathématiques en Suisse comme en France.

M^{me} Leutwyler répond que la spécificité de la maturité suisse est de donner accès à toutes les disciplines universitaires, ce qui implique qu'il n'y a pas de compléments prévus.

Le député PLR imaginait que cette préparation n'était pas une condition, mais donnait simplement un avantage.

M^{me} Hiltbold remarque que les choix que les collégiens font en seconde ne doivent pas les condamner à une filière. Elle mentionne que le collégien qui a pris des options scientifiques doit pouvoir s'inscrire en faculté de droit, et inversement.

Discussion et prises de position

Un député S déclare que son groupe reste sur la même ligne et il mentionne que les professionnels sont réduits à passer par une pétition pour se faire entendre. Il remarque que la question qui se pose porte une fois encore sur la communication, puisqu'il semblerait que celle-ci ne fonctionne pas.

Une députée Ve déclare que son groupe soutiendra également cette pétition, notamment en ce qui concerne sa mise en œuvre.

Une députée LC déclare que contrairement aux disciplines évoquées précédemment, il est question ici de la grille horaire et elle mentionne avoir l'impression que le Grand Conseil s'immisce dans le travail du Conseil d'Etat. Elle espère que les consultations ont été faites de manière complète, sujet qui fait controverse, mais elle pense qu'il faut laisser à l'exécutif sa capacité de s'organiser.

Un député PLR rejoint les propos de la députée LC et mentionne que son groupe estime qu'il ne faut pas reporter les échéances. Il observe qu'aucun des enseignants auditionnés n'a indiqué ne pas avoir été entendu par la conseillère d'Etat. Il déclare être heureux de voir que les choses avancent.

Un député S déclare qu'il pense également qu'il faut que les choses avancent, mais il mentionne qu'il ne faut pas se payer de mots. Il mentionne que les demandes des pétitionnaires sont raisonnables et il déclare que le Grand Conseil doit assumer son rôle de surveillance. Il remarque, au vu des enjeux, qu'il vaut la peine de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député UDC déclare que la conseillère d'Etat a indiqué clairement que la nouvelle maturité ne serait pas différée. Il pense dès lors qu'il est inutile de renvoyer cette pétition.

Votes

Le président passe au vote du renvoi de la P 2256 au Conseil d'Etat :

Oui : 5 (3 S, 2 Ve)
Non : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Le renvoi de la P 2256 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2256 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions :	-

Le dépôt de la P 2256 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ce qui précède et au nom de la majorité de la commission des pétitions, je vous invite à déposer ce texte sur le bureau du Grand Conseil.

Date de dépôt : 21 avril 2026

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

Cette pétition qui émane des professionnelles et professionnels de l'enseignement et des syndicats a été déposée en mai 2025 à la suite de la publication de la première version de la grille horaire de la nouvelle maturité.

En novembre 2025, la grille définitive était publiée. Le calendrier de mise en œuvre est toujours contesté. Les pétitionnaires estiment légitime de s'interroger sur l'opportunité de faire débiter la nouvelle grille en 2028 plutôt qu'en 2027 afin de laisser davantage de temps aux groupes de travail pour élaborer les plans d'études. A leurs yeux, rien ne justifie un calendrier aussi serré, d'autant que l'échéance des premiers diplômes n'est pas 2031, mais 2032.

Ils ont alerté sur un risque de mise en œuvre précipitée, mais n'ont malheureusement pas été entendus par la magistrate. Il est regrettable que des spécialistes d'un domaine doivent passer par une pétition pour se faire entendre. La question qui se pose porte une fois encore sur la communication du département et sa capacité à rassembler et fédérer autour de projets communs en évitant les passages en force suivis de rétro-pédalages.

Histoire d'une réforme malmenée et mal menée

Comme l'énonce cette pétition, la réforme ne s'ancre ni dans la réalité du terrain ni dans les évidences issues de la recherche en didactique, mais sur l'avis « a priori » des auteurs du document. Il en résulte que les consultations qui ont été menées auprès des enseignantes et enseignants se sont limitées à vérifier le niveau d'adhésion à des idées préconçues et non pas à sonder les réalités propres au collège. Si le contexte financier limité – qui impose une réforme à coût constant – est une entrave à un projet digne de ce nom, il ne suffit pas, à lui seul, à justifier les manquements dans la gestion de sa mise en place.

L'objectif de cette pétition est de s'assurer que la réforme s'appuie sur des faits concrets et non sur des a priori. La manière dont cette réforme a été conduite jusqu'ici risque de décrédibiliser diverses instances responsables et,

à terme, d'impacter négativement, et pendant des décennies, la qualité de la formation gymnasiale dans le canton tout en passant à côté des objectifs fédéraux, comme l'ont rappelé les pétitionnaires.

La consultation du corps enseignant est un processus important et nécessaire. Il est regrettable que le Conseil d'Etat en fasse l'économie.

Il est aussi regrettable que le département use et abuse de sondages et de consultations joués d'avance où l'enjeu est simplement d'obtenir l'assentiment des personnes sondées. Le département est devenu expert dans ce genre de « consultations » n'étant, dans les faits, que des questionnaires à choix multiples visant à arracher une légitimité à peu de frais. Si la méthode s'enseigne dans les écoles de management gourous, nul doute que d'en abuser contribue fortement à faire monter la colère et le refus de toute participation.

Quand des personnes directement concernées s'expriment par voie de pétition, cela révèle que les canaux directs de communication et de confiance sont mis à mal. Les défenseurs du passage en force invoquent toujours « la résistance au changement » et en font leur mantra. Or ce n'est pas seulement quand il y a des changements que les craintes s'expriment, mais c'est surtout quand les professionnelles et professionnels ne se sentent pas pris en compte ni entendus dans les processus décisionnels que la contestation, puis les blocages surviennent.

Le département a laissé entendre que consulter les enseignantes et enseignants en amont n'était pas possible « puisqu'à l'évidence, les uns et les autres voudront plus d'heures et plus de moyens. »

Le département a fait remarquer, durant l'examen de cette pétition, que « la réforme prévoit des modifications, quoi qu'il en soit, relativement importantes, notamment sur les collaborations et la manière de travailler ; que la rédaction des plans d'études a débuté et qu'un calendrier est établi à l'interne avec pour échéance le mois de mai 2026. Si ce dernier n'est pas respecté, il sera possible de continuer les travaux afin d'éviter de perdre une année. Prendre plus de temps ne ferait qu'attiser les craintes ». Bref, le département dit à peu près tout et son contraire. Il faudrait aller vite, mais tout serait réversible.

Il n'est donc pas étonnant, in fine, que les arbitrages sur la réforme de maturité aient déclenché une guerre des disciplines que la magistrate a dû arbitrer en décidant de revenir sur à peu près tout. En définitive, la magistrate s'est hâtée de décider... pour décider de ne plus rien décider. Il y a plus de sciences expérimentales et une heure de géographie en moins, mais sinon, la

grille horaire n'a pas vraiment changé. L'innovation a été freinée faute d'avoir pris une année de plus pour faire le bilan du système actuel.

1 pétition : 4 demandes extrêmement cohérentes et censées

Cette pétition, toujours pleinement d'actualité, demande :

- 1) le report d'un an de l'entrée en vigueur de la nouvelle maturité, car le temps imparti limite les débats de fond et met une pression importante sur les intervenants potentiels qui n'ont pas la latitude requise pour réfléchir et agir de manière concertée et efficace ;
- 2) la mise à disposition de moyens financiers à la mesure de l'élaboration et de la concrétisation de la nouvelle maturité. Une réforme ambitieuse et sérieuse doit être dirigée par sa finalité et sa cohérence pédagogiques, en cherchant dans un second temps une optimisation budgétaire ;
- 3) un bilan véritable et objectif sur les pratiques en cours dans le contexte de la maturité 1995, c'est-à-dire sur la base de récoltes et d'analyses de données émergeant du terrain, menées par des personnes rompues à ces méthodes (par exemple le SRED) ;
- 4) l'implication du corps enseignant et des facultés, en synergie, dans les processus et réflexions préalables nécessaires à l'établissement objectif d'un bilan fonctionnel des pratiques, notamment pour faire émerger les forces et écueils propres à chaque discipline.

Un département qui avance d'un pas et recule de deux

Le département a louvoyé sur l'horaire continu : l'annonçant comme un objectif de législature, il est aujourd'hui dans les limbes. Concernant le calendrier des vacances scolaires, un pseudosondage a conduit à avancer d'un pas pour reculer de deux. Personne n'y comprend plus rien. L'exclusion des élèves frontaliers a créé un stress immense pour les familles concernées. Cette décision abrupte a été prise sans avertir les partenaires français et dans la précipitation la plus totale ; là encore, avec une demi-concession dans l'après-coup. En voulant faire enseigner les professeurs du CO deux périodes de plus, la magistrate a provoqué une grève d'une semaine en février 2024, avant de reculer, d'annuler sa réforme, de retirer son projet de loi, etc.

Un besoin clair d'éclaircissements

Au regard des enjeux, la minorité estime important de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin d'inviter la magistrate à changer sa méthode de

travail et à ne pas poursuivre avec des consultations alibis afin de véritablement prendre en compte les avis des professionnelles et professionnels dans ses choix pour la nouvelle maturité.